



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 22  
Dates de convocation : 1<sup>er</sup> et 9 avril 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 avril 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS, BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme GARBAY (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Étaient excusés :** Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARBAY), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. FAUVEL).

**Était absent :** M. DELAS

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D**

**Délibération n°6**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Budget principal Ville – AP/CP Projet Pétanque – Site de PELLETRIN**

Par délibération en date du 10 avril 2024, notre assemblée s'était prononcée pour la réflexion sur les aménagements du Site de PELLETRIN dont projet Pétanque, au titre d'une AP'CP.

Aujourd'hui, au titre du budget 2025, il convient de se confirmer la programmation des tranches qui seront réalisées du Printemps 2025 à 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Pour mémoire, il convient de rappeler que la ville de TARTAS souhaite s'engager dans un projet sur le SITE de PELLETRIN, comprenant la Grange de PELLETRIN et ses abords, proche du site du QUILLER et des activités de la Pétanque TARUSATE.

A ce titre, il est proposé sur deux exercices, au principe d'une AP'CP, de lancer des études puis de réaliser différents travaux d'aménagement qui pourront concerner, le bâti, mais aussi les abords dont l'accessibilité au site.

Le projet global, après des premières concertations avec les associations fréquentant le site concerné, mais aussi les activités toutes proches de l'ALSH, nous permettent d'avoir une première estimation d'un montant de 180 000 € TTC.

Aussi, un dispositif d'AP'CP Autorisation de Programme Crédit de Paiement à hauteur de 55 000 € sur l'année 2025, et de 125 000 € sur 2026, permettrait d'envisager respectivement des études, puis des travaux.

- Choix du MO et études, avril 2025 à Septembre 2025
- Finalisation du Projet et lancement des premiers travaux d'Octobre à Décembre 2025
- Finalisation des aménagements 1<sup>er</sup> semestre 2026.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Ces crédits dépenses seront couverts par l'autofinancement de la commune, et éventuellement par la recherche de subventions ou fonds de concours, ou emprunt.

Il est donc proposé à notre assemblée :

D'autoriser la création d'une AP'CP estimée à 180 000 €, montant qui pourra être ajusté selon les résultats des études et procédures de commande publique

De préciser que les premiers crédits sont prévus au budget 2025 de la commune

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, mais aussi de mener différentes réunions de travail avec les acteurs du site.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

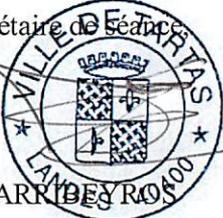
**A l'unanimité**

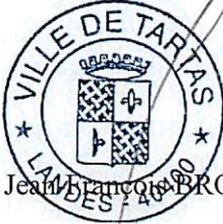
**AUTORISE** la création d'une AP'CP estimée à 180 000 €, montant qui pourra être ajusté selon les résultats des études et procédures de commande publique.

**PRECISE** que les premiers crédits sont prévus au budget 2025 de la commune.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, mais aussi de mener différentes réunions de travail avec les acteurs du site.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance  
  
Paul DARRIDEYROS

Le Maire,  
  
Jean-François BROQUÈRES